

- > Chirurgiens dentistes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Optométristes
- > Denturologistes

Précisions sur la mise en place de mesures exceptionnelles permettant le remboursement de certains services couverts

Pour donner suite à l'[infolettre 115](#) du 15 juillet 2021, nous vous informons que la mise en place des programmes permettant le remboursement de certains services assurés a été annoncée dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 28 juillet 2021. Ces programmes entrent en vigueur le 12 août 2021 et se terminent le 8 février 2022.

Ainsi, une personne assurée ayant perdu son admissibilité aux services couverts entre le 16 mars et le 1^{er} septembre 2020 pourra obtenir le remboursement des services rendus.

Pour ce faire, la personne assurée pourra nous transmettre une demande de remboursement selon les modalités décrites dans les différents programmes. Si cela n'a pas déjà été fait, la personne assurée aura jusqu'au 26 octobre 2021 pour obtenir le service qui aurait normalement été assuré s'il n'y avait pas eu la fermeture des cliniques aux soins non urgents au printemps 2020. Ensuite, la personne assurée aura jusqu'au 24 janvier 2022 pour nous transmettre une demande de remboursement.

Nous vous rappelons que vous n'avez aucune action à poser relativement à votre facturation.

Pour plus d'informations sur les différents programmes mis en place, consultez la page [Mesure temporaire COVID-19 : remboursement de frais payés en raison d'un changement à votre situation \(anniversaire ou autre\)](#), sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca.

- c. c. Association des chirurgiens dentistes du Québec
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec
Association des denturologistes du Québec
Association des optométristes du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)